

Politique | Jean-Michel Clément député de la Vienne vote contre la loi sur l'Asile et Immigration et quitte La République en Marche



Il était beaucoup question de son exclusion du groupe des députés de la majorité à l'Assemblée nationale. Richard Ferrand le patron du groupe avait montré les dents ; Jean-Michel Clément député de la Vienne transfuge du parti socialiste qui n'avait pas fait mystère de son opposition à un texte contraire à ses valeurs a pris les devants en se « mettant en congés du groupe ». La loi après de longs débats a été adoptée en première lecture par 228 voix (LaREM MODEM UDI) contre 139 (Les REPUBLICAINS, le PS, le PC, Les INSOUMIS, le FN) et 24 abstentions dont 14 LREM. Par ses votes contre, celui de Jean-Michel Clément dont nous publions la position telle qu'il l'a exprimée :

« Arrivés au terme d'un long débat sur un sujet de société, qui aura vu s'exprimer avec force différentes sensibilités, dont la mienne, j'ai, au nom des principes éthiques qui ont toujours été les miens, décidé de voter contre le texte « immigration maîtrisée, droit d'asile effectif et intégration réussie ».

Sur ce sujet, comme pour d'autres à venir, lois bioéthiques ou fin de vie, je pense n'avoir fait ici qu'en appeler à ma conscience pour fonder mon vote.

Cette conscience rejoint aussi celle de nos concitoyens qui reconnaissent à leur député le droit de s'extraire d'un mandat impératif.

Toute ma vie personnelle, professionnelle – comme avocat – et politique, s'est construite autour de valeurs simples, de liberté, de justice et d'humilité, plaçant toujours l'homme au centre de mes attentions. Et manifestement, dans le texte que nous avons voté, l'homme, la femme ou l'enfant étaient toujours présents au détour de chaque article de la loi et de chaque amendement porté dans le sens d'une toute autre considération.

Je veux préciser aussi que mon engagement politique s'est toujours inscrit dans un collectif. Acceptant les compromis, sans pour autant renoncer à ma liberté. Une liberté encore plus précieuse quand elle touche à ma conscience.

J'ai toujours considéré que le collectif ne devait pas contraindre la liberté de chacun quand il s'agissait de sujets qui bousculaient leur être. Et un groupe politique ne saurait y échapper parce qu'il se grandit toujours en acceptant les différences.

Pour ce qui concerne ce texte, qui traite d'enjeux de société touchant à l'identité de notre pays, à son histoire et à son avenir, je ne suis pas sûr que nous envoyions aux citoyens du monde le message universaliste qui a toujours été le nôtre.

Je pensais sincèrement que la complexité de ce sujet impliquait que chaque parlementaire de notre groupe soit libre dans son expression et dans son vote. Cela n'a pu être le cas, et je le regrette.

Pour les raisons maintenant bien connues de tous, j'ai voté contre ce texte. Et afin d'éviter que mon vote nourrisse quelques interprétations ambiguës ou farfelues, d'où qu'elles viennent, j'ai décidé de me mettre en congés du groupe parlementaire République en Marche à compter de ce jour. »

NDLR. On notera que près d'un tiers des députés de la majorité n'étaient pas en séance au moment du vote, preuve du malade non éteint au sein de LaREM. Le doublement de la durée possible en centre de rétention de 45 jours à 90 envisagé pour faciliter les expulsions tandis que la réduction de la durée d'instruction du droit d'asile était ramenée de 120 à 90 jours sont à la source de cette "fracture" qui ne dit pas son nom. De son côté Jean-Michel Clément a estimé que vu la « vulnérabilité des demandeurs d'asile » et « les retards de l'administration », engorgée, « ce délai par nature est restrictif des libertés, de l'accès au droit ». Il aura noté aussi que les élus les Républicains ont voté en majorité pour cette réduction, le groupe plaidant pour une durée de 45 jours et le FN pour 20.

La Rédaction

Crédit Photo : Jean-Michel Clément

Publié sur aqui.fr le 23/04/2017

[Url de cet article](#)